



ANGLET SPORTS DE GLACE

La saison démarre cette année **le samedi 9 septembre 2017** et se clôturera courant Mai, date qui sera précisée par la direction de la Patinoire ultérieurement. Comme chaque année un gala se déroulera à la fin de la saison.

Il n'y aura pas de cours les jours fériés et durant les vacances scolaires. Le club organise pour la danse sur glace un passage des médailles le samedi 2 décembre 2017 et une compétition nationale de patinage artistique le week-end du 17 et 18 février 2018, les cours seront annulés et non remplacés. Des jours subissant des occultations de glace pendant la saison en raison d'événements indépendants de la volonté du club seront précisés ultérieurement, ces cours ne seront pas remplacés.

Les tarifs incluent l'adhésion au club et la cotisation relative aux cours :

- La cotisation annuelle d'adhésion (25€) au club confère le statut de membre adhérent de l'association et donne droit de vote lors de l'assemblée générale.
- La cotisation relative aux cours est fonction des horaires correspondants à chaque groupe de niveau dans lequel le patineur est inscrit.

La licence est payable séparément, son tarif varie selon le choix de la catégorie

- La licence FFSG est obligatoire pour tous les patineurs, son prix est fixé par la FFSG et son montant est intégralement reversé à la Fédération par le club.

Tarifs pour la saison 2017-2018 :

- Débutants : 310 € + licence fédérale (ou kids la 1ère année pour les -10 ans)
- Loisirs (à partir de 13 ans) : 310 € + licence fédérale
- Pré compétition : 450 € + licence fédérale
- Compétition : 680 € sans stage + licence compétition / 900 € avec stage inclus (*possibilité de 8 semaines de stages durant les petites vacances scolaires*) + licence compétition,

L'accès aux stages pour les groupes compétitions sera également possible sur inscription au tarif de l'heure en vigueur.

Une remise de 10% sera appliquée sur la cotisation à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille.

ATTENTION :

Aucune licence ne pourra être délivrée si le dossier d'inscription n'est pas retourné complet au bureau du club.

Aucun accès aux entraînements ne sera autorisé sans avoir au préalable déposé le dossier d'inscription 2017-2018 complet et validé par le bureau de l'ASG, ceci dès la reprise du samedi 9 septembre 2017.

L'accès aux entraînements ne pourra se faire qu'à partir de la validation de dépôt du dossier aux heures de permanence

RAPPEL PRATIQUE concernant la TENUE :

Vêtements chauds et souples (caleçon et polaire), et surtout des gants.

Les patins sont prêtés par la patinoire pour les groupes Initiations Débutants

La vente de patin et d'équipements est possible à la boutique ouverte au bureau de l'association pendant les heures de permanence, (à partir de 20€ d'achat 10 % de remise sur le prix catalogue « le vestiaire »)

Documents à Fournir :

- Fiche d'identification du licencié remplie et signée
- Fiche de présence et fiche de règlement remplies et signées
- 2 photos récentes
- Demande de licence 2017/2018 remplie et signée
- Photocopie du livret de famille, de la carte d'identité ou passeport pour la 1^{ère} demande de licence
- Certificat médical d'aptitude ou questionnaire de santé dûment rempli
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation de diffusion
- Autorisation de contrôle anti dopage pour le groupe compétition
- Charte de bonne conduite signée par les parents et le licencié
- Règlement : Chèque à établir à l'ordre de : **ASG**. Possibilité de régler en 1 fois à l'inscription ou en 3 fois (encaissement du 1^{er} chèque à l'inscription, du 2^{ème} en janvier 2017 et du 3^{ème} en Avril 2017).
- **Ou par prélèvement automatique en remplissant le mandat de prélèvement,**